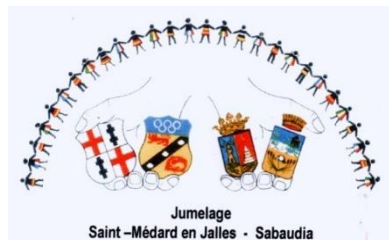


PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DE JUMELAGE ITALIE DU 11 JUIN 2021



Secrétariat comité de jumelage Italie
Courriel : jumelage.sabaudia@gmail.com

Site: <http://italiejumelage.saintmedardasso.fr/>

Tél: 05.56. 05 48 55

La séance a débuté à 18h 40 selon l'ordre du jour.
Il y avait 24 votants dont 8 pouvoirs.

Mme Guérin Karine et Monsieur Grémy François étaient présents lors de notre assemblée alors que eMme Cécile Marenzoni retenu par des obligations professionnelles n'a pas pu venir. Mme Guérin au nom de la mairie nous a remerciés de notre dynamisme et assuré du soutien de la mairie pour la relance de notre activité post-covid.

1. RAPPORT MORAL

Si la vie intérieure du comité a été un peu terne du fait des divers confinements et des fermetures de salles, en France, le volet international s'est révélé beaucoup plus riche. Une grande partie de l'année a été consacrée à une interaction avec notre ville jumelle Sabaudia, en vue de la préparation des festivités du 30^{ème} anniversaire du jumelage en Italie. Un petit groupe voulait se rendre à Sabaudia, mais un mois avant la date prévue pour notre départ vers Rome, nous avons appris que notre avion était annulé.

Un effort alors a été fait par nos amis Italiens. Ils nous ont proposé d'assister aux manifestations qui se déroulaient à Sabaudia via le streaming, puisque nous ne pouvions y assister en présentiel.

C'est ainsi que le mercredi 26 mai de 9 heures 30 à 10 heures 30, Mme Geneviève Dérís et moi en partenariat avec Messieurs Moreno Calabrese, Gianni Giugliano à Sabaudia, nous avons pu échanger des idées sur une programmation à éventuellement mettre en place par les comités italien et français.

Le jeudi 27 mai à 17 heures avait lieu à Sabaudia une manifestation intitulée « Sabaudia et l'Europe des Jumelages ». Grâce à la Mairie de Saint-Médard et en particulier à Monsieur Grémy, conseiller aux jumelages et à Madame Karine Guérin, adjointe aux jumelages que nous remercions, Monsieur Christian Bardou, président des comités de jumelage de Saint-Médard, Madame Dérís et moi avons pu y assister en visio.

Enfin, le vendredi 28 mai s'est déroulée à Sabaudia, en présence de Madame le Maire, Madame Giada Gervasi la signature du renouvellement du pacte de jumelage, réelle dans notre ville jumelle, symbolique à St-Médard.

Grâce à ces efforts dont nous remercions nos amis, nous espérons discerner chez nos « jumeaux » une volonté d'entreprendre des actions nouvelles en partenariat avec nous.

Votants : 24 Pour

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

En ce qui concerne les cours, l'année dernière, certains, en Italien, ont eu lieu en visio et même quelques-uns en présentiel, en fin d'année scolaire.

Cette année deux ou trois cours ont pu être effectués en présentiel, en début d'année, puis les salles ayant été fermées, pour que nos professeurs puissent bénéficier du chômage partiel, nous avons arrêté la visio, notamment en italien, avec Monsieur Marco Tuccinardi, l'un des deux professeurs d'italien. Il faut dire aussi que beaucoup des participants aux cours n'étaient pas équipés pour la visio. Nous remercions à ce propos, notre trésorière Madame Catroux pour la vigilance et la perspicacité dont elle a fait preuve en ce qui concerne la déclaration des professeurs au chômage partiel.

Si les cours n'ont pu avoir lieu, en revanche les cafés littéraires et la conversation italienne qui se tenaient chez la présidente avec le respect des gestes barrières se sont déroulés presque normalement.

Du fait de la pandémie, il y a eu annulation des conférences, de l'atelier cuisine et du voyage en Italie, dans la région de Trente et de Trieste. Il avait été reporté déjà une fois, puis a dû être supprimé.

Du fait de la fermeture des salles de cinéma, n'a pu avoir lieu le focus sur le cinéma italien qui se tenait d'ordinaire au mois d'avril.

Votants : 24 Pour

3. RAPPORT FINANCIER

3.1 PAIEMENT DES PROFESSEURS

Les trois professeurs ont été payés comme s'ils faisaient cours (sans les indemnités de transport). Nous les avons payés sur fonds propres en novembre. Pour octobre, décembre et le début d'année 2021 jusqu'en mai, nous avons obtenu les indemnités de chômage partiel, ce qui nous permet d'équilibrer les comptes. Nous avons obtenu l'annulation des charges patronales d'avril, mai et juin 2020.

La situation financière prévisionnelle de l'année scolaire 2020-2021 (de septembre 2020 à juin 2021) sur ce point est la suivante :

	Recettes	Dépenses
Cotisations histoire de l'art	3500	
Cotisations italien	2320	
Remboursement ou avoir sur cours histoire de l'art		1505
Remboursement ou avoir sur cours italien		1500
Aides état	9000	
Salaires		11200
URSSAF		2800
total	14800	17005
Bilan		-2205

Le chômage partiel apparait sur leur bulletin de salaire à 0 euros. A savoir : malgré l'allègement des charges, leurs cotisations retraite sont conservés, ils ne perdent pas de trimestres pour leur retraite.

3.2 COTISATIONS ET ADHESIONS

Comme chaque année, les premiers chèques de cotisations pour les cours d'histoire de l'art et d'italien ont été encaissés en octobre 2020. Les cours ayant été interrompus en octobre, nous n'avons pas encaissé les deuxième et troisième chèques. Cependant, afin de faire perdurer l'association, nous avons encaissé les adhésions en janvier 2021.

Afin de prendre en compte le faible nombre de séances effectuées en septembre / octobre 2020 (3 séances en histoire de l'art et en italien), le CA a décidé de reporter un avoir sur une future adhésion en septembre 2021 : soit 35 € pour l'histoire de l'art et 50 € pour l'italien. Si certaines personnes ne souhaitaient pas se réinscrire en septembre 2021 et donc ne pas utiliser leur avoir, elles seront remboursées de cette somme à leur demande.

Nous procéderons de plus au remboursement des 2/3 des sommes encaissées pour les quelques adhérents qui ont payé leur cotisation en une seule fois en octobre ; soit 1160€ (9 personnes en histoire de l'art, et une en italien et histoire de l'art).

3.3 ANNULATION DU VOYAGE A TRENTE ET TRIESTE

Le voyage prévu en mai 2020 et repoussé en 2021 a dû être annulé suite aux conditions sanitaires. L'association a demandé le remboursement des sommes versées au voyageur ATC et au centre de vacances assurant le logement.

Nous avons obtenu le remboursement des arrhes versées au centre de vacances, soit 1.705 € ainsi que le remboursement des sommes encaissées par ATC, soit 14.679,07 €. Les adhérents au voyage ont reçu le remboursement des sommes qu'ils ont payées à l'exception de 129 euros du billet d'avion.

Les billets d'avion ne sont pas remboursables, mais ils font l'objet d'avoirs d'un montant total de 1667,01 € pour d'autres destinations et d'autres dates, que les adhérents ont le loisir de choisir avec ATC directement.

COMPTE DE RESULTATS ANNEE 2020

31-déc-20

DEPENSES

RECETTES

SALAIRES	12308,99	ADHESIONS	1962,00
URSSAF	4883,00	COURS HISTOIRE DE L'ART	9532,00
ASSURANCES	200,00	COURS ITALIEN	9670,00
PROVISION DEPARTS RETRAITE	3500,00		
ATC VOYAGE TRENTIN	11656,00	VOYAGE TRENTIN	20069,00
BASSIN DES LUMIERES	85,50	BASSIN DES LUMIERES	361,00
REMBTS ANNULATIONS	1406,00	REMBT BASSIN DES LUMIERES	85,50
DONS APHP	300,00	SUBVENTION	1000,00
ACHATS STOCKES	350,40		
FRAIS SECRETARIAT	57,91		
FRAIS BANCAIRES	53,00	PRODUITS FINANCIERS	25,50
TOTAL DEPENSES	34800,80	TOTAL RECETTES	42705,00
RESULTAT	7904,20		
<u>TOTAUX</u>	<u>42705,00</u>		<u>42705,00</u>

Le bilan présente un solde positif cependant il y a un déficit prévisible pour l'année 2021 dû au maintien des salaires durant le chômage partiel et aux avoirs sur les cours d'italien et d'histoire de l'art.

Vote : 24 Pour

4. BILAN 2020

Situation financière 31 décembre 2020

Compte courant	16 692,23 €
Compte sur livret	21 378,80 €
dont part sociales	2 142,00 €
Total	38 071,03 €

Votants : 24 Pour

5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes ont été examinés par Madame Madeleine Sorlin le 8 juin 2021. La saisie des pièces comptables a été vérifiée afin de s'assurer qu'elles étaient correctement enregistrées. Tous les éléments de cette comptabilité ont été expliqués et justifiés. La comptabilité présente tous les gages de fiabilité et de rigueur.

En conclusion, Madame Madeleine Sorlin atteste de la régularité des comptes du Comité de Jumelage Italie au titre de l'année 2020.

6. QUESTIONS DIVERSES

Concernant l'avoir chez ATC correspondant aux billets d'avion du voyage à Trieste

D'ATC sur les billets d'avion, Mme Deris fait la remarque que ATC serait limite concernant l'application des mesures prises suite à l'épidémie de la Covid. Elle pense que l'avoir est trop court dans sa durée échéance mars 2022 et souhaiterait qu'un courrier soit adressé à ATC concernant ce point.

Les mesures sanitaires ne permettent pas aux participants de se retrouver pour un moment de partage le conseil d'administration a prévu un apéritif pour l'ensemble des adhérents qui aura lieu en extérieur à la maison Silhouette le 2 juillet à 18h30.

L'assemblée générale s'achève à 19h45.